**DECLARATION DE CANDIDATURE[[1]](#footnote-1) A L’ELECTION DES CONSEILLERS TERRITORIAUX DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON**

 **Formulaire à remplir par CHAQUE candidat de la liste (y compris le candidat tête de liste)**

Formulaire valable uniquement s’il est accompagné des pièces justificatives

(voir notice explicative)

SECTION : ……………………………………………………………………………………………

Titre de la liste : ……………………………………………………………………………………….

Nom et prénom(s) du candidat tête de liste : ………………………………………………………….

□ 1er tour (valable pour le 2nd tour en cas de liste identique)

□ 2nd tour (en cas de fusion de listes)

1. **IDENTITE DU CANDIDAT**

Nom de naissance :

Nom figurant sur le bulletin de vote :

Prénom(s) de naissance :

Prénom(s) figurant sur le bulletin de vote :

Sexe : Masculin □ Féminin □

Né(e) le : / / à(commune):

Département / Collectivité d’outre-mer :

Pays :

1. **SITUATION DU CANDIDAT**

Profession[[2]](#footnote-2) :

Numéro CSP correspondant [[3]](#footnote-3) :

Etiquette politique déclarée du candidat [[4]](#footnote-4) :

Etes-vous actuellement conseiller territorial de la collectivité : oui □ non □

1. **COORDONNEES DU CANDIDAT**

Adresse :

 *Numéro et libellé de la voie*

 *Etage, escalier, appartement - immeuble, bâtiment Lieu-dit, boîte postale*

 *Code postal Commune/Collectivité*

 *Pays (si hors de France)*

Téléphone (recommandé) :

Courriel (recommandé) :

1. **DECLARATION DE CONSENTEMENT DU CANDIDAT**

Je soussigné(e), M./Mme ……………………………………………………………………….

1) Déclare vouloir déposer ma candidature à l’élection des conseillers territoriaux de Saint-Pierre-et-Miquelon. Mon numéro de présentation dans la section figure sur le document joint par le responsable de la liste regroupant par ordre de présentation l’ensemble des candidats de la liste des conseillers territoriaux par section ;

2) confie à M./Mme ……………………………………………………………………………, en tant que candidat(e) tête de liste, ou à son mandataire, le soin de faire toutes les déclarations et démarches utiles à l’enregistrement de cette liste ;

3) Reconnais avoir été informé(e) :

 1. qu’en application des articles 6-III et 31-II de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés, les données recueillies dans la présente déclaration sont susceptibles de faire l’objet de deux traitements automatisés, autorisés sous les appellations « Application Élections » et « Répertoire national des élus » parle décret n° 2014-1479 du 9 décembre 2014 ;

 2. que ces données, à l’exception de celles qui sont mentionnées au 2° du I de l’article 5 du décret précité (adresse, coordonnées téléphoniques et adresse de messagerie électronique) sont susceptibles d’être diffusées à toute personne qui en ferait la demande ainsi que de figurer sur le site internet du ministère de l’intérieur et la plate-forme ouverte des données publiques ([www.data.gouv.fr](http://www.data.gouv.fr)) ;

 3. que le droit d’accès et le cas échéant de rectification des données à caractère personnel s’exerce directement auprès de la préfecture par courrier postal ou par courriel. Il est organisé dans les conditions définies par les articles 49 et 50 de la loi du 6 janvier 1978 précitée. Un délai de trois jours minimum est nécessaire pour prendre en compte la demande de rectification des données. Il n’y est pas fait droit pour diffuser les résultats si la demande est présentée dans les trois jours précédant le tour de scrutin.

Chaque candidat appose, à la suite de sa signature, la mention manuscrite suivante : « *La présente signature marque mon consentement à me porter candidat à l’élection au conseil territorial de Saint-Pierre-et-Miquelon sur la liste menée par [indiquer les nom et prénom(s) du candidat tête de liste].*»

 **Le : / / Signature :**

**NOTICE EXPLICATIVE**

**Recommandations générales**

1. Il est recommandé de compléter cet imprimé de manière informatique. Si vous le remplissez manuellement, veillez à écrire en lettres majuscules de façon lisible. L’imprimé doit comporter votre signature manuscrite et originale. Cette signature permet d’attester de votre consentement à figurer sur la liste. Tout consentement obtenu par fraude peut entraîner l’annulation de l’élection. Une déclaration de candidature sur laquelle la signature est photocopiée n’est pas recevable.

2. L’indication, dans vos coordonnées, d’un numéro de téléphone et d’un courriel est fortement recommandée afin que la préfecture puisse vous contacter au cas où votre déclaration serait incomplète.

**Documents à fournir**

Afin que votre déclaration soit valable, vous devez impérativement joindre au formulaire de déclaration les documents suivants :

1. Un justificatif d’identité avec photographie en cours de validité ;

2. Pour apporter la preuve de votre qualité d’électeur :

- soit une attestation d’inscription sur la liste électorale comportant vos noms, prénoms, date de naissance, sexe et lieu de vote, délivrée par le maire de la commune d’inscription ou générée par la télé-procédure mentionnée à l’article 5 du décret n°2018-343 du 9 mai 2018 dans les trente jours précédant le dépôt de la candidature ;

- soit une copie de la décision de justice ordonnant votre inscription ;

- soit, à défaut, un certificat de nationalité ou votre carte nationale d'identité en cours de validité et un bulletin n° 3 du casier judiciaire délivré depuis moins de trois mois.

3.Si vous n’êtes pas domicilié dans la collectivité ou que les pièces mentionnées ci-dessus n'établissent pas votre domicile dans la collectivité :

- Soit un avis d'imposition ou un extrait de rôle qui établit que vous êtes inscrit au rôle des contributions directes de la collectivité au 1er janvier de l'année de l'élection ;

- Soit une copie d'un acte notarié établissant que vous êtes devenu, dans l'année précédant celle de l'élection, propriétaire d'un immeuble dans la collectivité ou d'un acte enregistré au cours de la même année établissant que vous êtes devenu locataire d'un immeuble d'habitation dans la collectivité ;

- Soit une attestation du directeur chargé de la direction des finances publiques de Saint-Pierre-et-Miquelon établissant, au vu notamment des rôles de l'année précédant celle de l'élection et des éléments produits, et sous réserve d'une modification de la situation dont l'autorité compétente n'aurait pas eu connaissance, que vous justifiez devoir être inscrit au rôle des contributions directes dans la collectivité au 1er janvier de l'année de l'élection.

1. Code électoral, articles L.O. 486, L. 487, R. 309 et R. 310. [↑](#footnote-ref-1)
2. Pour les fonctionnaires, indiquer l’intitulé exact du poste occupé. [↑](#footnote-ref-2)
3. Nomenclature des catégories socioprofessionnelles (CSP) disponible à l’adresse suivante :

https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/nomenclature-des-categories-socio-professionnelles-du-ministere-de-l-interieur-codes-csp/ [↑](#footnote-ref-3)
4. Cette mention n’est pas obligatoire. Si la rubrique est laissée vide, la mention sera « sans étiquette ». L’étiquette politique du candidat peut être différente de l’étiquette politique de la liste. [↑](#footnote-ref-4)